



Prime de precarite aurais je le droit

Par **david1979**, le **26/03/2013 à 18:30**

bonjour rnje me posait la question je suis en cdd depuis le 20 septembre et j ai eu un cdd jusqu au 10 janvier et mon employeur ma refait un cdd jusq au 26 avril.Je ne compte pas accepter un autre cdd ou un cdi auraisje le droit a la prime de precarite et au chomage ?merci d avance?

Par **moisse**, le **26/03/2013 à 18:54**

Bonjour,rnLa prime de précarité sur le contrat échu au 10/01 est acquise. Celle au 26/04 ne le sera pas en cas de refus d'un CDI proposé par l'employeur.rnL'éligibilité au chômage est acquise fonction du temps de travail précédent la fin du CDD.rnA voir sur le site de Pole-emploi, mais je crois que les droits sont bien acquis.

Par **david1979**, le **26/03/2013 à 19:00**

et comme c est une entreprise adapte aurais je le droit

Par **david1979**, le **26/03/2013 à 19:00**

et si il me propose un audre cdd